

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ce Fonds présente, au regard des attentes de l'Autorité des marchés financiers, une communication disproportionnée sur la prise en compte des critères extra-financiers dans sa gestion.

Axiom European Banks Equity – Part RC EUR(v)

Compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois : Axiom Lux

VL & Perf. du mois 2231,26 6,28%	Encours du Fonds 180 M€	SRI¹ Risque plus faible → Risque plus élevé 1 2 3 4 5 6 7 Rendement probablement plus faible Rendement probablement plus élevé	SFDR² 6 8 9
---	-----------------------------------	--	----------------------------------

Société de gestion Axiom Alternative Investments
Structure juridique SICAV Luxembourgeoise : Axiom Lux
Date de création de la stratégie⁴ 25/03/2014
Date de création du Fonds⁴ Absorption le 11/01/2019
Date de création de la part 20/05/2014
Code ISIN LU1876459303
Minimum de souscription 1part
Devise de la part EUR
Frais de gestion 2,5%
Frais d'entrée 0% (2% max.)
Frais de sortie 0% (2% max.)
Commission de surperformance 20% (si perf. > à l'indice)
Affectation des résultats Capitalisation
Fréquence de valorisation Quotidienne
Règlement / Livraison Avant 12h / Règlement J+3
Risques principaux Risque lié à l'emploi d'instruments financiers à terme, risque lié aux actions, risque de liquidité (pour plus de renseignement veuillez consulter le prospectus du fonds)

Objectif d'investissement³

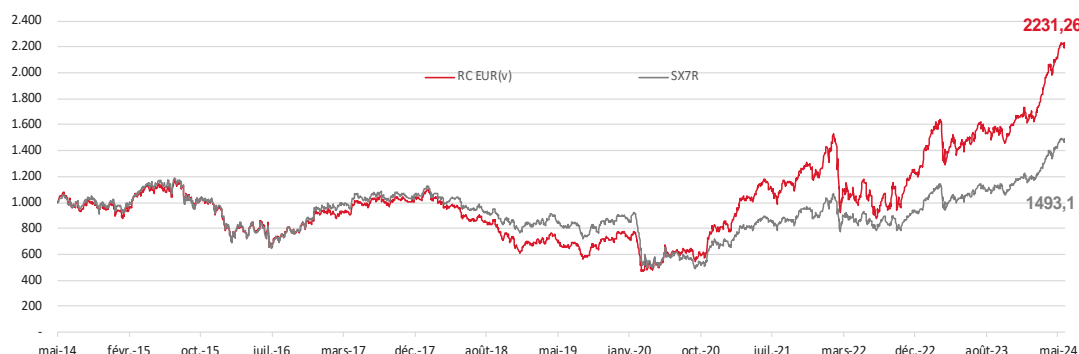
L'objectif de ce Fonds est d'atteindre, sur un horizon de placement minimal de 5 ans, un rendement (net des frais de gestion) similaire ou supérieur à celui de son indice de référence (Stoxx Europe 600 Banks Net Return⁵). Le Fonds est géré selon le principe de la gestion active et fait référence à l'indice Stoxx Europe 600 Banks Net Return⁵ (l'« Indice de référence ») à des fins de comparaison uniquement. La société de gestion a le plein pouvoir discrétionnaire de la composition du portefeuille du Fonds.

Performances historiques nettes (EUR)⁴

	Performances ⁶ calendaires					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
AEBE - RC EUR(v)	-38,21%	20,75%	6,32%	56,16%	0,70%	31,14%
SX7R	-25,37%	13,52%	-24,42%	38,54%	1,06%	26,46%

	Performances ⁶ annualisées			Performances ⁶ cumulées					
	3 ans	5 ans	Depuis création	1 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création
AEBE - RC EUR(v)	24,31%	27,75%	8,23%	6,28%	33,74%	60,78%	92,10%	240,20%	121,30%
SX7R	18,99%	13,08%	4,07%	5,23%	25,27%	47,98%	68,47%	84,91%	49,31%

Evolution de la performance nette depuis la création (base 1000)⁴



Indicateurs clés

Nombre de positions	29	Beta 1 an	1,20
Ratio de Sharpe 1 an	3,34	Volatilité 1 an	17,71%
Ratio d'information 1 an	2,57	Volatilité 5 ans	33,15%
Ratio d'information 5 ans	1,32	Corrélation au SX7R depuis création	0,96

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs

Source interne à Axiom AI | ¹ L'échelle de risque (SRI) représente la volatilité historique annuelle du compartiment sur une période de 5 ans. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds. La catégorie de risque associée au Fonds n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie de risque la plus basse ne signifie pas « sans risque ». Le capital investi initialement n'est pas garanti | ² Se référer à la page 3 du document | ³ Il n'existe aucune garantie que l'objectif d'investissement soit atteint ou qu'il y ait un retour sur investissement | ⁴ Fonds créée sous forme de FCP de droit français le 25/03/2014 avant d'être absorbé par la SICAV Axiom Lux de droit luxembourgeois le 11/01/2019 | ⁵ Informations sur les indices à l'adresse suivante : <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=SX7R> | ⁶ Performances nettes de frais



Commentaire de gestion

Équipe de gestion



ANTONIO ROMAN



DAVID BENAMOU

Les actifs risqués ont rebondi en mai alors que les bons du Trésor américains ont recouvré une partie de leurs pertes d'avril. La croissance économique et l'inflation aux États-Unis ont négativement surpris, tandis que la situation est plus contrastée en Europe. Le SX7R a réalisé une performance de +5,23% contre +3,31% pour le SXXR.

Les banques centrales sont devenues légèrement plus *hawkish* après une série de données décevantes sur l'inflation. Aux États-Unis, l'indice PCE des prix des biens de consommation des ménages et celui des services restent tendanciellement au-dessus de 3%. En Europe, les négociations salariales ont penché en faveur des salariés, principalement en raison du paiement des primes en Allemagne. En mai, l'IPCH a augmenté à 2,9%, poussée par sa composante service qui ressort à +4,1%. Dans l'ensemble, bien que les salaires se modèrent, rien n'indique que l'inflation revienne à 2% prochainement.

En Europe, les fusions et acquisitions ont continué de faire les gros titres. ABN a annoncé l'acquisition de Hauck Aufhauser Lampe, une banque privée de taille moyenne en Allemagne. Des rumeurs circulaient sur des discussions entre EFG et Julius Baer. Après les approbations des actionnaires, les deux opérations britanniques (Virgin - Nationwide et Coopbank - Coventry) se concrétisent et devraient se finaliser fin 2024 ou début 2025. Unicredit envisagerait une potentielle acquisition de FiBank en Roumanie. Dans une interview avec Bloomberg, Emmanuel Macron a indiqué qu'il soutenait les fusions et acquisitions bancaires transfrontalières, même si cela impliquait une cible française.

Sur le plan réglementaire, le paquet CMDI (gestion de crise et garantie des dépôts) de l'UE semble progresser. La proposition étend les outils de résolution aux petites banques, introduit une préférence des déposants à un seul niveau, et clarifie l'interaction entre les systèmes de garantie des dépôts et le fonds de résolution unique. Aux États-Unis, les propositions initiales de la dernière version de Bâle 3 ont été considérablement atténuées, avec une augmentation totale des niveaux de capital requis maintenant estimée à environ 10% contre ~20% initialement. Le gouverneur de la Banque de France, Villeroy de Galhau, a exhorté l'UE à repousser la mise en œuvre des nouvelles réglementations sur le risque de marché afin de s'assurer que les banques européennes ne soient pas désavantagées par rapport à leurs homologues américaines.

Enfin, le spécialiste italien de l'affacturage BFF a été soumis à une interdiction de dividendes et de bonus suite à une enquête de la Banque d'Italie, qui a révélé la mauvaise application de la réglementation relative au risque de défaut.

Ces exemples ne constituent pas une recommandation d'investissement

Source interne à Axiom AI



L'équipe de gestion et de recherche



David
BENAMOU
Associé gérant
Directeur des
investissements



Jérôme
LEGRAS
Associé gérant
Directeur de la
recherche



Antonio
ROMAN
Associé
Gérant de
portefeuille



Adrian
PATURLE
Associé gérant
Gérant de
portefeuille



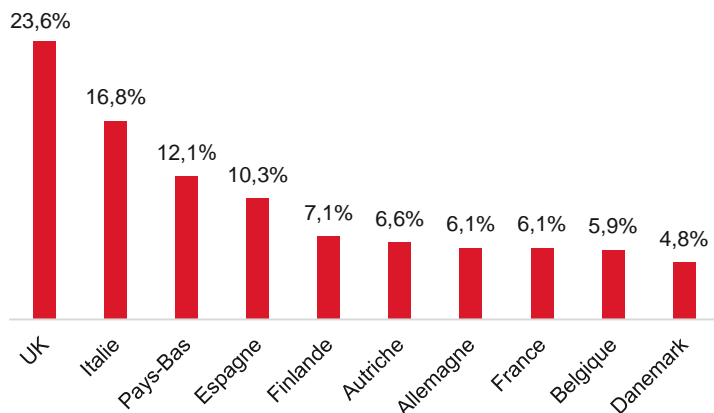
Paul
GAGEY
Gérant de
portefeuille



Laura
RAMIREZ
Analyste ESG

Répartition du portefeuille (en % de l'actif)

Top 10 pays¹



Top 5 holdings¹

Emetteur	%
HSBC	9,5%
NORDEA BANK ABP	7,1%
KBC GROUP NV	5,9%
DANSKE BANK A/S	4,8%
BARCLAYS PLC	4,8%

Principaux indicateurs ESG

■ Axiom European Banks Equity

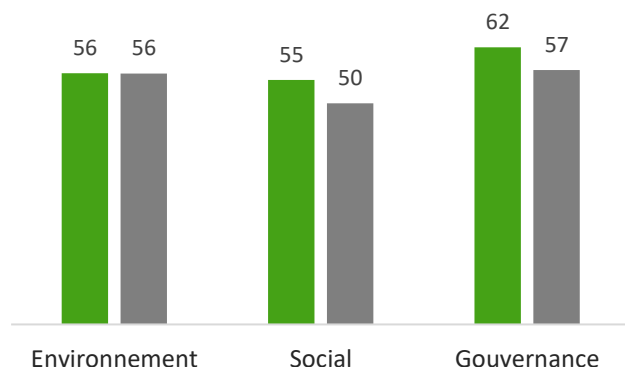
■ Univers d'investissement

Les métriques

	AXIOM EUROPEAN BANKS EQUITY		Univers	
	Note moyenne	Couverture émetteurs	Note moyenne	Couverture émetteurs
ACRS	43%	24	41%	57
°C	2,7	24	2,8	58
ESG	59	27	54	204

Les scores ACRS, température implicite (°C) et ESG représentent respectivement 96%, 96% et 96% des encours du fonds.¹

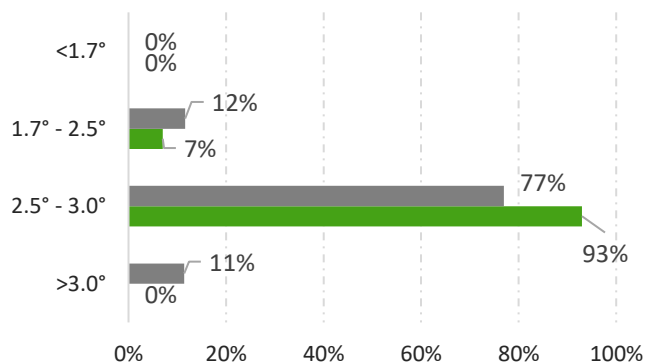
Notes moyennes ESG



Top 5 positions classées par ACRS

Valeur	Pays	ACRS	°C	ESG
COMMERZBANK AG	DE	53%	2,7	54
STANDARD CHARTERED PLC	GB	51%	2,9	46
BBVA	ES	50%	2,7	84
ERSTE GROUP BANK AG	AT	49%	2,5	41
NORDEA BANK ABP	FI	49%	2,4	66

Répartition par température implicite (ITR)²



Ces pourcentages ont été rebasés à 100%.

Ces exemples ne constituent pas une recommandation d'investissement

Source interne à Axiom AI | ¹ Dérivés titres vifs inclus | ² Également appelée métrique d'alignement 2°, est une mesure prospective qui tente d'estimer la température globale associée aux émissions de gaz à effet de serre des entités d'un portefeuille ou d'une stratégie d'investissement.



Glossaire

Volatilité: la volatilité d'un titre ou d'un fonds indique dans quelle amplitude le prix de ce titre ou de ce fonds peut varier, à la hausse comme à la baisse, par rapport à son prix moyen, sur une période de temps donnée.

Ratio de Sharpe: mesure l'écart de rentabilité d'un portefeuille d'actifs financiers (actions par exemple) par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (autrement dit la prime de risque, positive ou négative), divisé par un indicateur de risque, l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille, autrement dit sa volatilité. Plus il est élevé, plus l'actif génère une surperformance ajustée du risque.

Ratio d'information : mesure la différence de rendement entre le fonds et son indice divisé par la volatilité de cette différence.

Corrélation: la corrélation entre deux actifs financiers, ou plus généralement entre deux variables aléatoires, est l'intensité de la liaison qu'il existe entre ces deux variables. Plus le coefficient est proche des extrémités et plus les variables sont corrélées, c'est à dire dépendantes linéairement l'une par rapport à l'autre.

Beta: compare les mouvements effectués par un actif par rapport à son marché de référence, ce qui permet de déterminer son niveau de risque par rapport aux autres actifs de référence.

Dérivés titres vifs : instrument financier permettant de s'exposer de manière synthétique (contrairement à une détention en titre vif) à un titre financier,



Risques principaux

Risque de perte de capital : les compartiments n'offrent aucune protection ni garantie. Par conséquent, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de récupérer intégralement leur investissement initial.

Risque opérationnel : risque de pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements externes. La survenance de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment

Risque de change : une partie des actifs pouvant être libellés dans des devises autres que la devise de référence, le compartiment peut être affecté par des modifications dans le contrôle des changes ou dans les taux de change entre la devise de référence et ces autres devises. C'est pourquoi le compartiment sera systématiquement couvert contre ce risque. Toutefois, un risque résiduel demeure. Ces fluctuations des taux de change peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque de crédit : ce risque découle de la possibilité qu'un émetteur d'obligations ou de titres de créance ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations de paiement, à savoir le paiement des coupons et/ou le remboursement du capital à l'échéance. Un tel défaut peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment (y compris les contrats d'échange sur rendement total ou les DPS). Cela inclut également le risque d'une dégradation de la notation de crédit de l'émetteur.

Risque de contrepartie : un compartiment qui investit dans des dérivés de gré à gré peut se trouver exposé au risque découlant de la solvabilité de ses contreparties et de leur capacité à respecter les conditions de ces contrats. Le compartiment peut conclure des contrats à terme, des options et des swaps, y compris des CDS, ou AXIOM LUX – Prospectus Novembre 2021 31 utiliser des techniques dérivées, ce qui implique le risque que la contrepartie ne respecte pas ses engagements aux termes de chaque contrat.

Taux de change : tout investissement en actions peut impliquer directement ou indirectement un risque de change. Si la valeur liquidative du compartiment est calculée dans sa devise de référence, la performance d'un actif sous-jacent ou de ses composantes libellées dans une devise autre que la devise de référence dépendra également du taux de change de cette devise. De même, la devise autre que la devise de référence dans laquelle un actif du compartiment est libellé implique un risque de change pour le compartiment.

Risque de liquidité : risque découlant de la difficulté ou de l'impossibilité de vendre des titres détenus en portefeuille lorsque nécessaire et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille limitée du marché ou de volumes d'échange insuffisants sur le marché où ces titres sont habituellement négociés. La concrétisation de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Utilisation des produits dérivés : si un compartiment dont la performance est liée à un actif sous-jacent investit souvent dans des instruments dérivés ou des titres différents de l'actif sous-jacent, des techniques de dérivés AXIOM LUX – Prospectus Novembre 2021 32 seront utilisées pour relier la valeur des actions à la performance de l'actif sous-jacent. Si l'utilisation prudente de telles techniques de dérivés peut être bénéfique, les instruments dérivés comportent également des risques qui, dans certains cas, peuvent se révéler supérieurs aux risques associés aux instruments plus traditionnels. Des frais de transaction peuvent être associés à l'utilisation de ces instruments dérivés.

Risque lié aux données climatiques/ESG : le processus d'intégration ESG de la Société de Gestion s'appuie sur des données tierces provenant de fournisseurs de données climatiques/ESG. Les fournisseurs de données peuvent appliquer différents modèles et utiliser différentes sources d'information, susceptibles de contenir des données inexactes, incomplètes ou non auditées. En outre, en cas d'insuffisance des données, les fournisseurs de données peuvent recourir à des méthodes internes pour produire des estimations et des approximations subjectives. De même, la Société de Gestion procède à une analyse qualitative s'appuyant sur des informations auto-déclarées, qui ne sont généralement pas auditées par un tiers. Étant donné que le gestionnaire de portefeuille fonde ses décisions d'investissement sur ces données, cette incertitude dans la collecte des données peut avoir un impact négatif sur la performance du portefeuille.

Ce document est réservé uniquement à des investisseurs professionnels au sens de la Directive européenne sur les marchés d'instruments financiers 2014/65/UE. Ce document promotionnel est un outil de présentation simplifié et ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil en investissement. Ce document ne peut être reproduit, diffusé, communiqué, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. L'accès aux produits et services présentés peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Le traitement fiscal dépend de la situation de chacun. Le DICI doit être remis au souscripteur préalablement à chaque souscription. Pour une information complète sur les orientations stratégiques, la politique d'exécution et l'ensemble des frais, nous vous remercions de prendre connaissance du prospectus, des DICI et des autres informations réglementaires accessibles sur notre site www.axiom-ai.com ou gratuitement sur simple demande au siège de la société de gestion. Compartiment de AXIOM LUX, société d'investissement à capital variable régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et agréée par l'organisme de régulation financière (la CSSF) en tant qu'OPCVM.

Le prospectus pour la Suisse, le document d'information clé pour l'investisseur, les rapports semestriels et annuels et d'autres informations peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant suisse et du bureau de paiement du fonds : CACEIS, Montrouge, succursale de Nyon/Suisse, SA, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Il se peut que des OPC présents dans le Fonds ne soient pas commercialisables en Belgique. Nous recommandons donc à la clientèle belge de vérifier avec son conseiller en investissement les modalités de souscription dans le Fonds.